



INDICATION: CETTE CHECK-LIST NE REMPLACE PAS LES STANDARDS DE CERTIFICATION EN VIGUEUR, MAIS SERT UNIQUEMENT AU CONTRÔLE DES POINTS PRINCIPAUX À RESPECTER POUR REJOINDRE LE GROUPE DE CERTIFICATION ET Y RESTER. CHAQUE PROPRIÉTAIRE FORESTIER VEILLE PERSONNELLEMENT À RESPECTER LES STANDARDS DE CERTIFICATION. CETTE CHECK-LIST EST ADAPTÉE EN CAS DE BESOIN.

Les standards forestiers, les aide-mémoire mentionnés et le manuel de certification de groupe sont en libre-accès sur le site de l'ARTUS.

| Exigence N° |  | Oui                      | Non                      | Non-conformité majeure   |
|-------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|             |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
| 1           | Connaissez-vous des documents suivants? <ul style="list-style-type: none"><li>• Dispositions légales et consignes du service forestier;</li><li>• Standard de certification en vigueur;</li><li>• Manuel de certification et notes.</li></ul>  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
|             | Contrôle: connaissance du site Internet <a href="http://www.bwb-pfb.ch/">http://www.bwb-pfb.ch/</a>  |                          |                          |                          |
| 2           | Vous acquittez-vous des taxes légales et habituelles dans la branche (impôts, fonds d'entraide, taxes publiques, etc.)?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
|             | Contrôle: récépissés, interview  |                          |                          |                          |
| 3           | <i>Là où les produits seront vendus par le propriétaire en tant que produits certifiés:</i> Veuillez-vous à marquer correctement les produits (cf. A201-01M)?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
|             | Contrôle: exemples de facture, liste de cubage   |                          |                          |                          |
| 4           | Demandez-vous les autorisations d'abattage ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|             | Contrôle: présentation des autorisations   |                          |                          |                          |
| 5           | Effectuez-vous les travaux forestiers selon les règles et de manière sûre? (Le propriétaire de forêts exécute-t-il lui-même les travaux [formation obligatoire dans le domaine de la sécurité au travail et des premiers secours, pas de travaux en solitaire] ou mandate-t-il des entreprises qualifiées et du personnel qualifié.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
|             | Contrôle: attestations de formation si le propriétaire exécute les travaux; sinon contrôler le statut des entreprises mandatées  |                          |                          |                          |
| 6           | Lors de la récolte ou des soins, ménagez-vous le peuplement et le sol? (circulation uniquement sur les layons de débardage [intervalle de 20 m au min.], pas de dégâts graves au sol)  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
|             | Contrôle : uniquement observations en forêt  |                          |                          |                          |
| 7           | N'utilisez-vous que des pesticides autorisés par ARTUS dans le cadre des dispositions légales, constatez-vous par écrit vos utilisations et les annoncez-vous?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|             | Contrôle: utilisation par qui? registres? Signaux réfléchissants installés? Quels efforts sont faits pour réduire la quantité de produits utilisés ? Les EPI sont-elles aux normes ?   |                          |                          |                          |
| 8           | Utilisez-vous, lorsque c'est techniquement faisable, des carburants spéciaux et des lubrifiants et huiles biologiquement dégradables?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
|             | Contrôle: interview, observations pendant des travaux  |                          |                          |                          |
| 9           | Disposez-vous de produits coagulants sur le lieu de travail? Les personnes sont-elles instruites sur la marche à suivre en cas de fuite de carburants ou de lubrifiant?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          |
|             | Contrôle: interview, observations pendant des travaux  |                          |                          |                          |



| Exigence N° |  | Oui                      | Non                      | Non-conformité majeure |
|-------------|--|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| 10          | En général, le rajeunissement se fait-il naturellement?<br>(Les plantations ne se font qu'avec du matériel végétal connu et adapté à la station et uniquement comme complément pour des raisons économiques (dans la mesure où les autres exigences sont respectées), ou alors pour convertir des peuplements non adaptés à la station, pour promouvoir des espèces indigènes rares dans des conditions difficiles ou pour conserver les effets protecteurs).                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                        |
|             | Contrôle: observations en forêt, interview, attestation de la provenance   |                          |                          |                        |
| 11          | Votre objectif est-il d'obtenir un peuplement autochtone correspondant au mieux à la station (100 % de la surface si l'association végétale est rare. Les plantations ou ensemencements par plants isolés ou par groupes d'essences adaptées à la station, mais n'appartenant pas à l'association végétale naturelle, essences hôtes comprises, sont autorisés à condition que l'évolution à long terme des peuplements vers une association végétale naturelle ne soit pas compromise). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                        |
|             | Contrôle: observations en forêt, interview   |                          |                          |                        |
| 12          | Renoncez-vous autant que possible aux travaux de soins et de récolte entre avril et mi-juillet (pour l'ensemble du groupe, de telles mesures sont autorisées au maximum sur 5 % de la surface certifiée)?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                        |
|             | Contrôle: observations en forêt, interview   |                          |                          |                        |
| 13          | Dans la mesure où la fonction de protection n'est pas mise en danger, le garde forestier s'engage-t-il à tolérer la dynamique naturelle de sa forêt et à ne pas y réaliser de drainages ni à améliorer ceux existants par des moyens techniques?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                        |
|             | Contrôle: observations en forêt, interview   |                          |                          |                        |
| 14          | Conservez-vous les essences arbustives rares et les favorisez-vous de façon adéquate lors des soins aux jeunes peuplements et des éclaircies?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                        |
|             | Contrôle: observations en forêt, interview   |                          |                          |                        |
| 15          | Laissez-vous sur place les arbres morts au stade de la futaie et de la vieille futaie, ainsi que les arbres à cavités, aussi longtemps qu'ils ne représentent pas un risque majeur pour la sécurité. Le volume visé de bois mort par hectare est de 15 m <sup>3</sup> (Plateau 10 m <sup>3</sup> ) et 5-10 arbres-biotopes par hectare au stade de la futaie et de la vieille futaie? Le bois mort au sol est-il en principe laissé sur place (à l'exception des chablis)?               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                        |
|             | Contrôle: observations en forêt, interview   |                          |                          |                        |

**Appréciation de la situation pour les propriétaires de forêts qui veulent s'associer au groupe de certification d'ARTUS.**

**Lorsque certains points ne sont pas satisfaits, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer au coordinateur de certification principal. Si une non-conformité majeure est constatée, le candidat ne peut pas adhérer au groupe.**

Nom du candidat \_\_\_\_\_

Date d'enregistrement \_\_\_\_\_